DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE FICHE DE POSTE

EDUCATEUR/TRICE EN SERVICE

Catégorie : A

Corps: Educateur, chef de service

Poste profilé : OUI Statut du poste : PV

Rattachement hiérarchique: Responsable d'unité éducative

Localisation: STEMO EST Val d'Oise: UEMO Sarcelles 17 avenue du 8 mai 1945 95200 Sarcelles

CONTEXTE GENERAL ET ENVIRONNEMENT

La Protection Judiciaire de la Jeunesse est chargée de mettre en oeuvre les dispositions relatives à l'enfance délinquante et d'assurer l'exécution et le suivi des mesures éducatives et des peines judiciaires qui concernent les mineurs et jeunes majeurs.

Les 9000 agents de la Direction de la protection Judiciaire de la Jeunesse sont répartis au sein des unités éducatives, niveau opérationnel de l'action de prise en charge des mineurs, des établissements et services, des neuf directions interrégionales chacune étant composée de plusieurs directions territoriales, de l'administration centrale et de l'Ecole Nationale de la PJJ.

Le niveau interrégional est chargé de la déclinaison en objectifs stratégiques des orientations nationales. Il concentre les actions d'administration, de gestion, de contrôle et d'évaluation en vue de garantir la qualité de la prise en charge des mineurs au sein des établissements et services.

Le niveau territorial est dédié au pilotage et au contrôle de l'activité des établissements et services du secteur public (SP) et du secteur associatif habilité (SAH), ainsi qu'au déploiement des politiques publiques dédiées ou concourant aux dispositifs de protection de l'enfance et de la justice des mineurs. Le suivi des mineurs s'effectue au sein d'unités éducatives, rattachées à un établissement ou service. Chaque unité éducative est dirigée par un(e) responsable d'unité éducative qui en assure, sous l'autorité du/de la directeur/trice de service, la direction pédagogique et administrative. Il existe différents types d'unités éducatives en fonction de la nature de la mission exercée auprès des mineurs : en hébergement, en milieu ouvert, en insertion, en détention et auprès d'un tribunal. Les professionnels y mènent en équipe pluridisciplinaire des actions d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire pénal ou civil et de leur famille.

MISSIONS DU POSTE

Dans le cadre du projet d'établissement et selon une dynamique interdisciplinaire, interinstitutionnelle et partenariale, l'éducateur/trice conduit des actions d'éducation dans un cadre pénal à partir d'une décision judiciaire prononcée au titre de la protection, de l'assistance et de la surveillance du mineur. Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, l'éducateur/trice contribue à l'élaboration d'un projet individualisé du mineur en vue de favoriser son évolution, son insertion et de prévenir la réitération. Ses missions sont :

1) Conduire des interventions éducatives dans un cadre judiciaire.

- · Mettre en œuvre selon l'unité :
 - des actions d'éducation dans un cadre pénal,
 - des mesures d'investigation (MJIE, RRSE),
 - des sanctions éducatives et des peines
 - des aménagements de peines,
 - des activités de jour,
 - le module d'acquisition de compétences et de socialisation,
 - des situations d'apprentissage en considération du rythme de chaque mineur,
 - des mesures d'activité de jour (MAJ),
 - des partenariats pour préparer l'accession vers des dispositifs d'insertion, des démarches pour garantir le statut d'élève ou de stagiaire de la formation professionnelle.
- · Mener un travail d'explicitation auprès du mineur et de sa famille afin de faciliter leur compréhension des décisions et du cadre judiciaire.
- · Travailler sur l'acte commis ou présumé commis.

- · Soutenir le mineur dans sa compréhension et sa perception du bien-fondé de la loi.
- · Rechercher et favoriser l'implication du mineur et de ses représentants légaux dans l'intervention éducative.
- · Travailler sur le sens et les effets du placement avec le mineur et sa famille.
- · Contribuer à la mise en œuvre des sanctions et des peines.
- · Accompagner le mineur dans son parcours scolaire, professionnel et d'insertion.

2) Evaluer et restituer son intervention :

- · Prendre en compte et recueillir l'avis du mineur et de ses représentants légaux quant aux éléments de compréhension de leur situation et aux propositions d'orientation.
- · Echanger sur l'intervention éducative avec les partenaires dans le respect des droits du mineur et de sa famille.
- · Evaluer le projet éducatif individualisé du mineur.
- · Rendre compte de l'intervention éducative aux supérieurs hiérarchiques.
- · Informer le magistrat des évènements ou des incidents en relation avec le mineur.
- · En UEMO, prendre en compte, pour l'écriture du rapport les éléments formalisés des autres unités, notamment des UEAJ ou des partenaires associatifs.
- · Rédiger des rapports d'évolution de la situation du mineur à destination de l'autorité judiciaire en vue de faciliter sa décision.
- · Restituer les contenus de l'intervention éducative au mineur et à sa famille.
- · Participer aux audiences judiciaires concernant le mineur confié.

3) Participer à l'organisation et au fonctionnement institutionnels :

- · S'impliquer dans l'élaboration du projet de service et dans celle du projet pédagogique de l'unité.
- · Contribuer à l'évaluation interne de l'unité.
- · Exercer ses fonctions en interdisciplinarité.
- · Participer aux synthèses, aux réunions et aux réflexions sur la pratique.
- · Utiliser les outils de fonctionnement et d'organisation de l'unité (emploi du temps, cahier de consignes, dossier du mineur, recueil d'information santé (RIS)).
- · Saisir et actualiser dans PARCOURS/GAME, à son niveau, les informations relatives à la situation du mineur et à ses évolutions.
- · Contribuer à la mise à jour du dossier de suivi du mineur.
- · Collaborer avec les autres services de l'institution et les partenaires.
- · Représenter l'unité, le cas échéant, le service lors des interventions auprès des partenaires.
- · Favoriser le développement d'actions partenariales.
- · Contribuer, selon l'unité, à la mise en œuvre d'actions de prévention notamment dans le cadre des politiques publiques.
- · Participer à la formation des stagiaires de l'unité.
- · S'inscrire dans une dynamique d'information et de formation.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

Selon son lieu d'exercice, les modalités et les contraintes liées à l'activité de l'éducateur/trice sont différentes. Il/elle peut être amené(e) à effectuer des déplacements liés au projet pédagogique de l'unité et au suivi des mineurs.

CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE

Intitulé S: sensibilisation / A: application / M: maîtrise / E: expertise		Niveau recherché			
		A	M	F	
Connaissances					
Orientations stratégiques de la PJJ	X				
Référentiel de la PJJ			X		
Pédagogie et intervention éducative			X		
Conception et conduite de projet d'action éducative ou d'investigation dans le cadre judiciaire			X		
Psychologie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte		X			
Sciences humaines		X			
Pédagogie et sciences de l'éducation		X			
Savoir-faire				1	
Accompagner			X		
Analyser			X		
Communiquer			X		
Conduire un entretien			X		
Conduire un partenariat			X		
Conduire un projet			X		
Encadrer un groupe			X		
Evaluer			X		
Organiser			X		
Rechercher des informations			X	\vdash	
Rendre compte			X	+	
Rédiger			X	1	
Représenter		X		\vdash	
Travailler en équipe			X	\vdash	
Travailler en réseau			X	_	

Durée d'affectation souhaitée	Formations d'adaptation	Expériences professionnelles
2 ans minimum	possibles	ou autres souhaitées

EVOLUTION	POSSIBLE	VERS D'	AUTRES	FONCTIONS:

Chargé (e) de formation

Personne à contacter :

Direction territoriale du Val d'Oise <u>dtpjj-osny@justice.fr</u>

01.34.30.28.28